



## PROTOCOLE D'ACCUEIL DU PUBLIC AU RAM

Ce protocole définit de nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement qui ont pour objectif de préserver la santé du public fréquentant le RAM, en respectant les mesures qui permettent de limiter le risque de transmission du virus Covid-19. Ce document est basé sur les recommandations du Ministère de la santé et sur les fiches conseils des services de la Protection Maternelle Infantile du Département. Il est établi à partir de l'état des connaissances et pourra être modifié au fur et à mesure de la mise à jour des informations sanitaires et gouvernementales.

Ce protocole d'accueil est consultable au sein du RAM et sur le site de la Mairie, sur la page de présentation du RAM.

### 1. LES MESURES D'HYGIENE PREVENTIVE A RESPECTER pour les temps de rencontre et les permanences

Ces mesures d'hygiène sont à respecter tout au long des permanences d'accueil et des temps de rencontre.

- **Le respect des gestes barrières**
- **Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes** dès leur arrivée au ram et tout au long de leur présence, tant pour un rendez-vous individuel que pour un temps de rencontre.
- **L'hygiène des mains**  
Nous vous demandons dès votre arrivée de vous laver les mains :
  - Soit à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes ;
  - Soit avec une solution hydro-alcoolique (S.H.A.).
- **La prise en compte de la santé de l'enfant, du parent et de l'assistante maternelle**  
La température de chaque enfant et de chaque adulte doit être prise avant leur venue.

Si une assistante maternelle et/ou les enfants qu'elle accueille présentent des symptômes liés au Covid-19 pendant le temps de rencontre, ces derniers seraient invités à écourter le temps de rencontre pour préserver la santé de tous.

### 2. LES PERMANENCES D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Il sera demandé aux usagers de sonner et d'attendre que l'animatrice vienne les accueillir.

### **3. LES TEMPS DE RENCONTRE**

Compte-tenu des plannings d'accueil différents pour chaque enfant, il est difficilement envisageable de constituer des groupes fixes d'enfants et d'assistantes maternelles.

La capacité d'accueil par matinée est limitée à 10 enfants maximum accompagnés de leurs assistantes maternelles, de 9h30 à 11 h.

Les assistantes maternelles accueillies au RAM devront s'engager à respecter ce protocole d'accueil. A leur retour au ram, un échange aura lieu pour s'assurer de la bonne compréhension de celui-ci.

- **L'arrivée des assistantes maternelles et des enfants**

L'accueil s'effectue par la porte d'entrée principale du relais ou de la salle communale. L'assistante maternelle sonne à l'entrée du RAM ou se présente à la porte de la salle communale. L'animatrice vient l'accueillir ainsi que les enfants.

A son arrivée, l'assistante maternelle est invitée à effectuer une friction des mains par SHA.

Dans le cas où deux assistantes maternelles arriveraient en même temps, elles devront respecter une distance d'1 mètre minimum entre elles lors de leur attente et de leurs déplacements.

L'assistante maternelle effectue ensuite le lavage des mains des enfants à l'aide des gants de toilette humides et du savon mis à sa disposition. Elle dispose ensuite le gant usagé dans une caisse hermétique prévue à cet effet.

- **Pendant le temps de rencontre :**

L'accueil a lieu de 9h30 à 11h de façon échelonnée. Si l'enfant n'a pas besoin de son doudou et de sa tétine, il peut, avec l'aide bienveillante de l'assistante maternelle, les ranger le temps de l'accueil.

- **Le matériel et les jeux/jouets**

Les animatrices ont repensé la matinée et les espaces de jeux. En fin de séance, les bacs de jeux sont isolés pour procéder au nettoyage et à la désinfection selon les normes en vigueur, soit une fois par jour. Une rotation de jeux adaptés aux âges des enfants est également organisée pour procéder à l'entretien.

- **Les déplacements internes dans les locaux du RAM**

Les assistantes maternelles peuvent se déplacer dans l'espace en veillant au principe de la distanciation physique entre adultes.

La distanciation physique est complexe avec les jeunes enfants. En effet cette mesure qui consiste à respecter 1 mètre entre les enfants et entre les enfants et les professionnelles est difficilement applicable.

- Le **départ** des assistantes maternelles et des enfants

Afin d'éviter aux assistantes maternelles fréquentant le RAM d'être trop nombreuses dans le hall d'entrée avec les enfants, le départ se fait de façon échelonnée.

La porte d'entrée extérieure est ouverte et refermée uniquement par l'animatrice du relais afin de limiter au maximum le contact avec la poignée de porte.

#### **4. SIGNALEMENT DE LA CONTRACTION DU VIRUS OU DE LA SUSPICION**

A la suite d'un accueil, il sera demandé aux assistantes maternelles et aux parents de signaler au RAM, dès lors qu'ils auraient connaissance d'un test positif au covid. Les procédures recommandées seraient appliquées.